

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

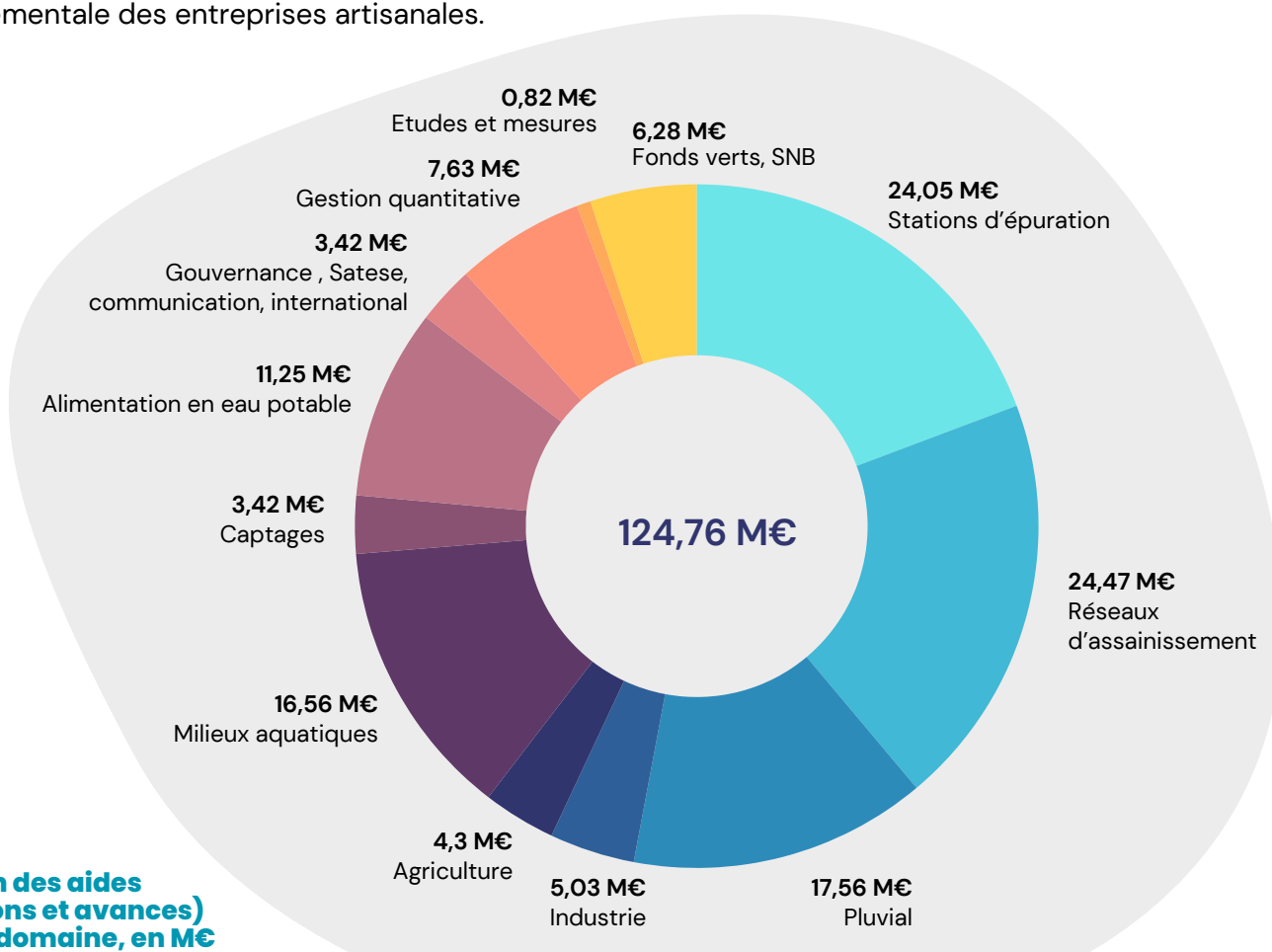
COMMISSION DES AIDES : L'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise 124,7 M€ pour 731 projets en faveur de l'eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique

[Courbevoie, le 3 novembre 2025]. La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie, réunie sous la présidence de M. François CHOLLEY, a examiné 731 dossiers, représentant 124,7 millions d'euros d'aides (subventions et avances). Ces aides bénéficient aux collectivités, aux entreprises, aux agriculteurs et aux associations impliqués dans la préservation de la ressource en eau. Elles traduisent une mobilisation forte à l'échelle du bassin, confirmant la mise en œuvre du 12^e programme Eau, Climat & Biodiversité (2025-2030).

Les stations d'épuration (24 M€) et les réseaux d'assainissement (24,4 M€) concentrent la majorité des aides attribuées mais c'est du côté des travaux de désimperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux pluviales (17,5 M€) et de la restauration des milieux aquatiques (16,5 M€) que la dynamique et le niveau d'investissement sont, en proportion, particulièrement importants.

Afin d'offrir aux maîtres d'ouvrage une visibilité pluriannuelle sur le soutien financier pouvant être apporté à la réalisation de leurs actions les plus utiles pour la ressource en eau, l'agence de l'eau propose la signature de contrats qui explicitent la stratégie du porteur de projets ainsi que la programmation des actions associées.

La commission a pris connaissance de 14 contrats de territoire, qui illustrent la mobilisation des collectivités autour des enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Elle a notamment abordé le contrat de territoire SIAAP 2025-2030, qui fixe le cadre d'intervention visant à renforcer la performance et la conformité du système d'assainissement de l'agglomération parisienne. Enfin, un nouveau partenariat a été conclu par l'agence de l'eau avec la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (CNAMS) afin d'accompagner la transition environnementale des entreprises artisanales.



**Répartition des aides
(subventions et avances)
par grand domaine, en M€**

Haute-Marne : restaurer la Suize et son marais tufeux

ZOOM SUR DEUX PROJETS EXAMINES EN COMMISSION

Le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) engage un projet de restauration de la Suize, petite rivière de Haute-Marne, et du marais tufeux qui l'accompagne. Ce site, situé sur les communes de Courcelles-en-Montagne et Voisines, avait été profondément modifié dans les années 1950 : la rivière, autrefois sinueuse, avait été redressée pour assécher le marais et permettre la plantation d'épicéas. Ces interventions ont rompu la connexion entre la rivière, la nappe et le marais, entraînant une perte de biodiversité et une dégradation du milieu.

Le projet consiste aujourd'hui à remettre la Suize dans son tracé naturel sur près de 2,8 kilomètres, à enlever les plantations d'épicéas pour rouvrir le fond de vallée et à remplacer un ancien ouvrage infranchissable par un petit pont, afin de rétablir la circulation de l'eau et des espèces aquatiques. Le nouveau lit sera façonné au plus près du thalweg ancien, et le chenal rectifié sera remblayé pour permettre au marais de se "réhydrater".

Ces travaux, réalisés sur des parcelles communales situées en plein Parc national de forêts et dans un site Natura 2000, mobilisent des méthodes légères et respectueuses des écosystèmes. Ils permettront à la rivière de retrouver un fonctionnement naturel : des débordements plus fréquents, un écoulement ralenti et des zones humides de nouveau actives, favorables à la faune et à la flore locales.

Le suivi écologique réalisé jusqu'à cinq ans après les travaux, évaluera la qualité des habitats aquatiques et la recolonisation des espèces, notamment les écrevisses à pattes blanches et à pattes rouges présentes sur le site.

L'agence de l'eau
Seine-Normandie
finance **80 % du
montant des travaux,
soit 708 176 €** sur un
total de 885 000 €, et
**90 % du suivi
écologique, pour un
montant de 14 125 €.**



**Seine-Maritime :
améliorer le
prétraitement des
effluents industriels
de NOR'PAIN**

À Val-de-Saône, la boulangerie industrielle NOR'PAIN, filiale du groupe La Boulangère, met en œuvre un projet de traitement renforcé de ses eaux usées pour répondre aux nouvelles exigences de rejet fixées par la communauté de communes Terroir de Caux. L'usine, qui fabrique chaque année plus de 36 000 tonnes de pains de mie et de pains précuits, rejette ses effluents dans le réseau collectif local. Le renforcement du dispositif d'épuration publique a conduit l'entreprise à repenser l'ensemble de ses prétraitements, jusque-là limités à des dégraisseurs statiques.

Le projet, d'un montant de 660 000 €, consiste à installer un système de prétraitement physico-chimique par flottation, capable de séparer efficacement les graisses et les matières en suspension avant rejet.

Ce dispositif comprend un poste de relevage, un bassin tampon pour réguler les débits, un tamis filtrant, un flottateur alimenté par coagulant et flocculant, ainsi qu'une cuve de stockage des boues équipée d'une désodorisation. L'ensemble sera piloté et surveillé par un dispositif d'autosurveillance, garantissant la conformité des rejets en continu.

Ces aménagements permettront de réduire significativement la charge polluante envoyée au réseau public, en particulier la demande biologique en oxygène (DBO5) et les matières en suspension, tout en améliorant les conditions de traitement en aval. Les boues produites seront dirigées vers des filières de valorisation, et l'entreprise bénéficiera d'un accompagnement technique pour le suivi des performances du dispositif. Cette opération est inscrite au programme d'actions prioritaires de l'État en Seine-Maritime.

L'agence de l'eau
Seine-Normandie
soutient ce projet à
hauteur de **40 %, soit
264 186 € d'aide.**



Des contrats de territoire au service de l'efficacité environnementale

L'agence de l'eau considère les contrats de territoire comme un levier essentiel de la politique de l'eau, de la biodiversité et du climat. Ils permettent d'agir à la bonne échelle, de coordonner les acteurs locaux et d'assurer la continuité dans le temps des efforts menés pour améliorer la gestion de l'eau. Ces contrats formalisent des engagements réciproques entre l'agence et les maîtres d'ouvrage, autour d'objectifs partagés et d'un calendrier d'actions pluriannuel. Ils garantissent la cohérence des interventions publiques, la mobilisation de tous les partenaires et l'efficacité environnementale des actions financées.

Les 14 contrats examinés lors de cette commission couvrent une large diversité de situations :

Dans les vallées de la Marne, trois nouveaux contrats – avec les communautés de communes Vitry Champagne et Der, Sézanne Sud-Ouest Marnais et Paysages de la Champagne – visent à sécuriser la ressource en eau, à réduire les nitrates et métabolites de pesticides et à poursuivre les démarches de gestion durable des aires d'alimentation de captages.

Dans les vallées d'Oise, quatre contrats engagent les collectivités autour de la protection des captages et de la sobriété : Soissonnais-Valois, Pays de Valois, Pays de Bray et Plaine du Canada et vallée du Thérain amont (Agglomération du Beauvaisis). Ces projets associent les acteurs agricoles, les élus et les syndicats d'eau dans une approche territoriale.

Sur le territoire francilien, deux contrats d'envergure confortent la politique de l'eau à grande échelle : le contrat Marne Confluence, conduit par le syndicat mixte Marne Vive, mobilise 365 M€ pour restaurer les milieux, développer la gestion à la source des eaux pluviales et soutenir l'objectif de baignade en Marne.

Le contrat de territoire SIAAP 2025-2030 comporte un montant prévisionnel de 421 M€ d'aides. Le SIAAP, syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, transporte et traite les eaux usées, pluviales et industrielles de près de neuf millions d'habitants. L'agence de l'eau accompagne depuis plus de trente ans cet effort de long terme pour améliorer la qualité de la Seine et de la Marne. Le contrat vise à consolider les investissements réalisés dans le cadre de la première directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) et à se préparer aux nouvelles exigences de la DERU 2, qui renforceront les obligations en matière de réduction des déversements, de traitement des micropolluants et de performance énergétique.

En Seine-Aval, cinq contrats confirment la mobilisation des collectivités normandes : Andelle (SYMA), Eure aval et Oison (Agglomération Seine-Eure), Risle-Charentonne (Intercom Bernay Terres de Normandie), Six Vallées (Syndicat mixte Austreberthe-Saffimbec) et Epte (Syndicat mixte du bassin de l'Epte). Ils traduisent la montée en puissance d'une gestion intégrée de l'eau, fondée sur la restauration des milieux, la lutte contre l'érosion et la reconquête de la biodiversité.

[Communiqués
détailés consacrés
aux territoires Eure
aval et Oison, Risle-
Charentonne, du
Pays de Valois, du
Pays de Bray, du
Sud-Ouest Marnais,
de la CCLO-SESV et
de la Marne Amont
sur le site de
l'agence : \[www.eau-
seine-normandie.fr/
presse/
communiqués-de-
presse\]\(http://www.eau-seine-normandie.fr/presse/communiqués-de-presse\)](http://www.eau-seine-normandie.fr/presse/communiqués-de-presse)

Un nouveau partenariat CNAMS 2025-2030



Le partenariat, conduit sur la période 2019-2024, avait permis d'accompagner **plus de 400 entreprises, avec un taux moyen d'aide de 46,8 %** et un taux de consommation de 92 % des crédits alloués.

Accompagner la transition environnementale des entreprises artisanales

La commission a également pris connaissance du contrat de partenariat 2025-2030 entre l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'agence Rhône-Méditerranée-Corse et la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (CNAMS). Ce partenariat vise à soutenir les entreprises artisanales dans la réduction de leurs pollutions et leur adaptation au changement climatique, en encourageant la mise en place de pratiques respectueuses de l'eau et des milieux.

Sur les territoires de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de l'Aube et des Ardennes, la CNAMS interviendra auprès d'environ **450 établissements des métiers de la réparation mécanique et carrosserie, du travail des métaux, de l'imprimerie, du bois et de la restauration**. Parmi eux, **225 bénéficieront d'un accompagnement complet**, de la phase de diagnostic jusqu'à la réalisation des travaux. Ces interventions viseront notamment la gestion à la source des eaux de pluie, la réduction des substances dangereuses, les économies d'eau et la prévention des pollutions accidentelles.

L'agence de l'eau financera 50 % des actions, sur la base d'un coût unitaire défini selon la nature des opérations : pré-diagnostics, accompagnements techniques, vérification de l'efficacité des travaux ou actions de sensibilisation. Les coûts de référence sont de 900 € pour un pré-diagnostic comprenant les volets eau et pollution, 1 800 € pour un accompagnement complet de projet, et 650 € pour les vérifications de travaux réalisés.

Le nouveau contrat consolide cette dynamique en **renforçant la présence d'animateurs territoriaux et en développant la coopération avec les collectivités**. Il prévoit un suivi après travaux pour vérifier la bonne mise en œuvre des installations et capitaliser sur les retours d'expérience. Les entreprises exemplaires pourront être valorisées lors de réunions ou d'actions d'information.

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient quatre fois par an pour se prononcer sur l'attribution des aides les plus significatives conformément à ce programme. Elle est composée de 18 administrateurs de l'agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 5 des associations et personnalités qualifiées, 3 représentants des usagers économiques, 3 de l'Etat et 1 du personnel de l'agence.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACT PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

